



Genève, le 4 février 2026

Le Conseil d'Etat

5253-2025

Département fédéral de
l'environnement, des transports, de
l'énergie et de la communication
(DETEC)
Monsieur Albert RÖSTI
Conseiller fédéral

Par courriel :
verordnungsrevisionen@bfe.admin.ch

Concerne : révision de l'ordonnance sur l'encouragement de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables (indemnité de gestion versée aux installations RPC participant à la commercialisation directe).

Monsieur le Conseiller fédéral,

La consultation de votre département du 1^{er} décembre 2025, relative à l'objet précité, nous est bien parvenue et a retenu toute notre attention.

Notre Conseil prend acte des adaptations proposées, lesquelles sont sans conséquence pour l'économie et la société, et n'a pas d'observation particulière à faire valoir.

En vous réitérant nos remerciements, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle Righetti-El Zayadi

Le président :

Thierry Apothéloz